

## Stationnement

Oui le stationnement à Schaerbeek est un problème et sa gestion est complexe !

Pour l'instant, la commune gère cette politique et dispose d'un concessionnaire (RAUWERS) qui est chargé de la mise en œuvre de la réglementation communale en termes de contrôle et de perception.

La coordination de la politique au niveau régional est à l'œuvre. Un Plan d'Action Communal de Stationnement (PACS)<sup>1</sup> a été approuvé le 25 mai 2016 par le Conseil Communal (Approuvé par 27 voix pour, 0 contre et 16 abstentions).

La commune le met en œuvre. Il y a au minimum deux points d'accrochage avec la Région :

1/ Nous ne sommes pas favorables, dans l'état du fonctionnement actuel du contrôle du stationnement, à la mise en œuvre d'un plan fractionnant le territoire communal en secteurs pour les riverains ;

2/ Nous sommes favorables à un recours, au moins partiel au privé, pour assurer le contrôle. L'Agence régionale a l'ambition de procéder au contrôle et à la perception avec son personnel.

Le stationnement à Schaerbeek est un sujet qui déchaîne les passions... La commune n'en fait jamais assez, et dans le même temps la société Rauwers cristallise les tensions en raison du contrôle qu'elle exerce. Quelques éléments pour s'y retrouver !

### 1. Le problème

L'espace de stationnement schaarbeekois est saturé. Cela est en grande partie lié au grand nombre de véhicules présents sur notre territoire. Nous sommes 133.000 Schaarbeekois, et il existe 25.285 places de stationnement en voirie. Bien que seul un ménage schaarbeekois sur deux possède un véhicule, le partage de l'espace public est compliqué.

**Notre priorité est de faciliter la vie de nos riverains.** C'est la raison pour laquelle le stationnement est réglementé depuis de nombreuses années à Schaerbeek ; cette réglementation a permis (et tant des comptages réguliers que des retours de la part d'habitants nous le confirment) de décongestionner considérablement nos rues en journée. Néanmoins, le problème demeure de trouver une place en soirée et la nuit. Or, nous avons observé que de nombreux véhicules stationnés sur le territoire schaarbeekois durant la nuit n'appartiennent pas à des habitants : on y trouve, notamment, nombre de véhicules de société, généralement d'un gros gabarit (utilitaires, camionnettes, etc.), qui arrivent en fin de journée dans nos rues et y restent jusqu'au lendemain matin. Cette utilisation de l'espace public pour des véhicules utilitaires porte réellement atteinte à la capacité pour nos habitants de se garer près de chez eux, avec toutes les difficultés que cela entraîne si l'on a de jeunes enfants ou que l'on rentre fort chargé.

Une autre contrainte est de garder un espace public qualitatif : pas question de permettre le stationnement à des endroits qui sont aujourd'hui dévolus à la vie des habitants. Rappelons aussi que dans une commune densément peuplée comme Schaerbeek, où **moins d'un ménage sur deux dispose d'un véhicule**, plus de la moitié de notre population endure les conséquences négatives (bruit, pollution, peu d'espaces publics de vie, etc.) d'un mode de transport dont elle n'a pas les avantages. Au vu de l'évolution démographique à Bruxelles et à Schaerbeek, il ne sera jamais possible d'offrir autant d'emplacements de stationnement qu'il n'y a de véhicules.

### 2. Le règlement de stationnement

L'espace public de stationnement n'est pas extensible : c'est la raison pour laquelle nous devons fixer un règlement de stationnement contraignant, qui pousse nos visiteurs à ne pas occuper une place pendant

---

<sup>1</sup> [https://www.schaerbeek.be/sites/default/files/field/image/pacs\\_fr.pdf](https://www.schaerbeek.be/sites/default/files/field/image/pacs_fr.pdf)

trop longtemps, et ce pour permettre la rotation en particulier en zone commerçante (rouge) et aux abords de celle-ci (verte)<sup>2</sup>. Favoriser la rotation du stationnement est précisément l'objectif des horodateurs : **on ne peut pas à la fois souhaiter une plus grande rotation et un stationnement gratuit.**

A noter à cet égard, que la généralisation du stationnement réglementé dans nos rues est une demande des riverains qui souvent viennent vers nous en demandant des mesures plus restrictives<sup>3</sup>.



Nous avons donc pris des mesures visant à favoriser les riverains.

Les **grandes lignes du règlement** (revu en 2017) sont les suivantes :

- Le prix des deux premières cartes de riverains ne change pas : respectivement 28 et 50 euros, et 250 euros pour la troisième carte ;
- Surtaxe de 120 euros imposée aux véhicules de plus de 4,9 mètres de long ;
- Pour dissuader des non-schaerbeekois de garer leur véhicule en fin de journée, avant le retour des riverains, et de le laisser dans la rue toute la nuit, le contrôle est maintenant organisé jusqu'à 21 heures ;
- Le prix des cartes « professionnelles » est adapté à la nouvelle réglementation régionale. Les prix augmentent de façon progressive, mais aussi en fonction de l'horaire souhaité : selon qu'on souhaite pouvoir rester sur le territoire schaerbeekois jusqu'à 18 heures ou jusqu'à 21 heures, le prix sera différent ;
- Il n'est plus délivré de cartes de riverains pour des véhicules de 3,5 tonnes et +, ni pour des véhicules de société de plus de 4,9 mètres dont le siège social ou d'exploitation n'est pas à Schaerbeek. La présence dans nos rues de véhicules massifs (longs, hauts, larges, etc.) pose de réels problèmes : masque à la lumière devant les habitations, consommation importante d'espace public, etc.
- Le tarif des redevances est passé à 50 € pour les véhicules de plus de 4,9 mètres de long et à 100 € pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Nous avons aussi adopté de **nouvelles modalités de contrôle** avec l'arrivée de la scan car, un véhicule équipé de caméras qui permettent d'identifier si un véhicule a été déplacé au cours des dernières heures. Un contrôle en scooter est aussi orienté vers les véhicules utilitaires présents dans nos rues en fin de journée. Ces nouvelles technologies nous permettent de pousser les propriétaires de gros véhicules à rechercher des alternatives de stationnement en dehors de l'espace public (parking mutualisé, box,...).

<sup>2</sup> [https://schaerbeek.be/sites/default/files/files/Cadre-vie-Environnement/Mobilite-Voirie/folder\\_stationnement.pdf](https://schaerbeek.be/sites/default/files/files/Cadre-vie-Environnement/Mobilite-Voirie/folder_stationnement.pdf)

<sup>3</sup> <https://schaerbeek.be/fr/cadre-de-vie-environnement/mobilite-stationnement/en-voiture/stationnement/zones-de-tarifcation>



La carte à gratter ou carte visiteur permet de résoudre de nombreux problèmes pour l'accueil de visiteurs.

### 3. Le stationnement mutualisé et hors voirie

Nous avons créé des incitants financiers pour les propriétaires de parkings afin qu'ils mettent les **emplacements à la disposition des riverains**. La taxe sur les emplacements de parkings est totalement supprimée si le propriétaire accepte de mutualiser ses places. Les parkings communaux sont ainsi mutualisés via la société BePark<sup>4</sup>, et au total il y a à Schaerbeek plus de 800 places mutualisées. On espère arriver à 1000 places avant la fin de l'année. Des grandes enseignes (Carrefour, Delhaize, Colruyt,...) ont acceptés d'ouvrir leur parking aux riverains. Nous espérons que cette pratique va se développer et que tous les grands magasins suivront. Ceci dit, cela vise aussi des propriétaires de places de parking dans des



immeubles de bureau.

Un accord a aussi été passé avec le parking du musée Trainworld, à la gare de Schaerbeek : les places sont accessibles aux riverains la nuit pour un tarif de 1 €/ nuit, de 19 heures à 8 heures le lendemain matin.

### 4. L'autopartage

Une autre manière de diminuer la pression sur le stationnement est de promouvoir des alternatives à la possession individuelle d'un véhicule. Une voiture personnelle est à l'arrêt 95% du temps : on pourrait donc facilement **les partager plus, et donc en posséder moins**, libérant ainsi de l'espace en voirie.

Nous constatons d'ailleurs que notre population est extrêmement réceptive à ces alternatives, au vu des chiffres encourageants des sociétés telles que ZipCar ou DriveNow, ou d'autres structures comme Cambio, Wibee, Zencar, Drivy ou CozyCar. Si l'utilisation de véhicules demeure nécessaire pour certains types de déplacements, la qualité de la vie en ville passe par leur mutualisation. La soirée que nous avons organisée sous la forme d'un speed dating a connu un beau succès en mai dernier.

C.H - 24/07/2018

<sup>4</sup> <https://www.bepark.eu/fr/recherche?input=schaerbeek>